



Adhérents à la MNH. Non à la vente forcée.

Août 2006.

Il y a quelques temps vous avez reçu à votre domicile un courrier provenant de la MNH.

Celui-ci vous fait part d'une offre de garantie prévoyance qui s'ajoutera aux garanties déjà couvertes par votre contrat mutuelle. Les garanties supplémentaires proposées sont : *perte d'autonomie, capital décès, éducation, rente survie.*

Jusqu'à présent cela ne nous pose pas de problème, chacun ayant la liberté de choisir la couverture mutuelle qui lui convient.

Ce qui nous dérange dans cette offre, c'est que celle-ci, sans réponse de votre part sera considérée comme « bon pour accord » et **obligatoirement facturée au premier janvier 2007.**

La plupart d'entre nous, ne faisant pas attention, ont jeté la lettre sans vraiment prendre connaissance du contenu, pensant à une énième offre publicitaire. Ce geste a fait que malgré vous, vous étiez d'accord avec l'extension de garantie.

SUD Santé a dénoncé cette méthode que nous trouvons scandaleuse auprès du président de la MNH et demandons qu'un courrier soit de nouveau adressé aux mutualistes afin que ceux-ci optent pour une extension de garanties en toute connaissance de cause, et **que la seule réponse valable**, soit ponctuée d'un « oui suivi d'une signature ».

Si malgré notre demande la MNH ne rectifie pas son erreur, vous devez adresser un courrier à la MNH pour décliner la proposition.

SUD Santé ne veut pas vous inciter à refuser la proposition, mais bel et bien faire en sorte que les méthodes de vente forcée n'aient pas leur place dans nos mutuelles.

Une lettre type au verso, vous permettra de refuser l'offre de la MNH.

